

# Avis de l'Agence du revenu du Canada

TA/PS-0051

Le 29 mars 2004

## **Avis à tous les titulaires de licence de taxe d'accise et fiscalistes**

### **Centralisation de la charge de travail relative à la délivrance de décisions et au traitement des demandes de licence et de renseignements concernant la taxe d'accise**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, la Division des droits et taxes d'accise à l'Administration centrale assumera la responsabilité de délivrer toutes les décisions et de traiter toutes les demandes de licence et de renseignements concernant la taxe d'accise. Seules les régions du Nord de l'Ontario et du Québec détiendront leurs responsabilités relatives à ces activités. À l'heure actuelle, la taxe d'accise s'applique aux marchandises suivantes : bijoux, carburant moteur, climatiseurs dans les automobiles et certains véhicules excédant un seuil de masse.

Cette décision ne touche aucunement l'administration des autres programmes (droits d'accise, droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ou partie 1 – primes d'assurance autres que l'assurance maritime). Nous continuerons d'administrer ces programmes selon leur structure organisationnelle courante.

#### **Région du Nord de l'Ontario**

Les clients des bureaux des services fiscaux d'Ottawa, de Belleville, de Peterborough, de Kingston, de Thunder Bay et de Sudbury pourront envoyer, par la poste, leurs demandes de licence de taxe d'accise, de décision et d'interprétation concernant la taxe d'accise et de renseignements généraux à l'adresse suivante :

Gestionnaire – Droits d'accise  
1050, avenue Notre Dame, 3e niveau  
Sudbury ON P3A 5C1  
Fax : (705) 671-0343  
Télécopieur : (613) 991-3236

Pour communiquer par téléphone avec un représentant de la région du Nord de l'Ontario, veuillez composer le (613) 998-9305 (appels à frais virés acceptés).

#### **Région du Québec**

Les clients dans la province de Québec pourront envoyer, par la poste, leurs demandes de licence de taxe d'accise, de décision et d'interprétation concernant la taxe d'accise et de renseignements généraux à l'adresse suivante :

Droits et taxes d'accise  
305, boul. René-Lévesque Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A6  
Télécopieur : (514) 283-6154

Pour communiquer par téléphone avec un représentant de la région du Québec, veuillez composer le 1 888 609-0073.

### **Autres régions**

Les demandes de licence de taxe d'accise, de décision et d'interprétation concernant la taxe d'accise et de renseignements généraux pourront être envoyées par la poste à l'adresse suivante :

Division des droits et taxes d'accise  
320, rue Queen, 20<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5  
Télécopieur : (613) 954-2226

Pour communiquer par téléphone avec un représentant de la Division des droits et taxes d'accise, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants :

1 866 330-3304 (service en anglais)  
1 888 609-0073 (service en français)